

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 12
Quorum : 10/8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2025

Le huit septembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel M. SOUCHE a assuré la présidence.

Date de convocation : 2 septembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Benoit ROSSIGNOL, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Florent Cholat), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pierre-Alain MENNERON

DEL2025_058 : GAM - Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service des déchets de Grenoble-Alpes Métropole

L'élaboration annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés est obligatoire pour l'organisme en charge de ces compétences, c'est-à-dire Grenoble-Alpes Métropole.

L'exercice comptable de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 constitue la référence pour toutes les données présentées dans ces rapports.

Vu l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adoption par le Conseil Métropolitain du 11 juillet 2025 dudit rapport ;

Le Conseil municipal décide de **prendre acte** du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT
Maire



Pierre-Alain MENNERON
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 15 SEP. 2025
Publié le : 15 SEP. 2025